

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>															
Délégation n° 14	Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022														
Service Urbanisme / Habitat	Domaine de compétence : 2 - Urbanisme														
<p>Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <table border="1" data-bbox="161 674 507 1178"> <tr> <td>Date de convocation :</td> <td>05/12/2022</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 9</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</td> <td></td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p> <p>Objet : Présentation annuelle de l'état d'avancement de la ZAC Domaine des Prés – CRAC 2021 et avenant n° 4 relatif à la prorogation de 2 ans de la convention de concession au 31/12/2024.</p>		Date de convocation :	05/12/2022	Membres présents : 20		Membres ayant donné pouvoir : 9		Membre(s) excusé(s) : 2		Membre(s) non excusé(s) : 2		Nombre de votants : 29		Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45	
Date de convocation :	05/12/2022														
Membres présents : 20															
Membres ayant donné pouvoir : 9															
Membre(s) excusé(s) : 2															
Membre(s) non excusé(s) : 2															
Nombre de votants : 29															
Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45															
Rapporteur : M. Bernard GHESELLE, Adjoint															
Synthèse de la délibération :	 <p>La présentation annuelle de l'avancement de la ZAC « Domaine des Prés » donne lieu à information du Conseil par le Compte-rendu réglementaire sur 2021. La finalisation des travaux de VRD donne lieu à une demande d'avenant n°4 au contrat de concession et à une prorogation de la convention de concession jusqu'au 31/12/2024.</p>														

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151-27 et s, L311-1 et s, R311-1 et s, D311-11 et s,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant la modification du P.L.U. concernant les dispositions réglementaires applicables à la zone 1AUaz,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du "Domaine des Prés",

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2008 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC du "Domaine des Prés",

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 02/02/2009 approuvant le principe de recours de procédure de DUP de la ZAC du "Domaine des Prés"

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2012 portant le délai de la concession à 9 ans, avec une fin au 31 décembre 2014 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/02/2014 portant le délai de la concession à 15 ans, avec une fin au 31 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2020 portant le délai de la concession à 17 ans, avec une fin au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que l'avancement des travaux sur une ZAC doit donner lieu chaque année à un Compte-Rendu d'Activités au Concédant (CRAC),

CONSIDERANT que le Conseil Municipal du 21/11/2022 a pris acte du CRAC 2020 fourni par Flandre Opale Habitat,

CONSIDERANT que le CRAC 2021 fourni le 07/12/2022 pour être présenté au Conseil Municipal de décembre, propose un dernier avenant calendaire avant la rétrocession des ouvrages en décembre 2024,

CONSIDERANT l'avis de principe favorable de la Commission n°4 « Aménager la Ville » du 2 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'état d'avancement de l'opération et des orientations proposées sur 2021 par le CRAC annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4, relatif à une prorogation de deux ans de la convention de concession jusqu'au 31/12/2024.

le Conseil municipal prend acte de l'état d'avancement de l'opération et des orientations proposées sur 2021 et adopte l'avenant n°4 « Aménager la ville » du 2 décembre 2022 par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.